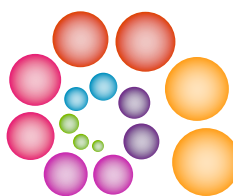




## Nouveaux buts, nouvelles possibilités



**oepe**  
ordre des éducatrices  
et des éducateurs  
de la petite enfance

**Rapport annuel**  
2022-2023

# Table des matières

**3** Message de la présidente du conseil



**4** Message de la registrateur et chef de la direction



**5** À propos de l'Ordre



**6** Conseil et comités



**8** Priorités stratégiques et réalisations



**16** Protection du public



**19** Données sur l'adhésion



**22** Annexe : États financiers

# Message de la présidente du conseil

**Kristine Parsons EPEI**



- Des programmes d'apprentissage et de garde de qualité, fournis
- par des professionnels compétents possédant une expérience
- et des connaissances spécialisées, bénéficient à tous – aux
- enfants, aux familles et au grand public.

L'exercice 2022-2023 a marqué le début d'une ère de nouveaux départs pour l'Ordre. Nous avons entamé la première année d'un nouveau Plan stratégique quinquennal ambitieux, qui servira de boussole à notre travail jusqu'en 2027.

Ces dernières années ont été un véritable parcours du combattant. Bien que nous soyons sortis de la pandémie sur divers fronts, les tensions importantes auxquelles sont confrontés la profession et le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants demeurent. La nécessité de créer une main-d'œuvre durable et résiliente est de plus en plus urgente, et je crois qu'il s'agit d'une responsabilité collective.

La mise en œuvre du Plan pancanadien pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (PCAGJE) entraînera des changements importants pour la profession et le secteur. Notre nouveau Plan stratégique nous permet de relever les défis complexes auxquels la main-d'œuvre est confrontée et de répondre à la croissance exigée par le PCAGJE grâce à deux objectifs : la protection proactive du public d'une part, et le leadership et l'engagement collaboratifs de l'autre..

En ce qui concerne la protection proactive du public, l'accent mis sur le renforcement de la résilience et de la pérennité de la profession est pour moi encourageant, car celle-ci a besoin de ce soutien systémique. Les recherches montrent que le recours à des professionnels de l'éducation qualifiés, responsables et bien soutenus est essentiel à la mise en œuvre des programmes pour la petite enfance, qui se traduisent par de meilleurs résultats pour les enfants et les familles. Qu'il s'agisse de progression de carrière, de maintien en poste de la main-d'œuvre et de bien-être personnel, de possibilités de mentorat, de ressources en faveur

de l'excellence dans la pratique et de conseils en matière d'apprentissage et de croissance professionnels, j'espère que les EPEI seront en mesure de voir qu'à long terme, un cheminement de carrière gratifiant est en effet possible.

Le deuxième but du plan à savoir, le leadership et l'engagement collaboratifs, permettra à l'Ordre de tirer parti des données collectées et des relations constructives établies pour mieux faire connaître son rôle d'organisme de réglementation moderne qui soutient ses membres en relevant les normes de la profession en Ontario, en soulignant l'importance vitale de l'éducation de la petite enfance et en soulignant la valeur incommensurable des EPEI en tant qu'éducateurs et leaders professionnels.

Des programmes d'apprentissage et de garde de qualité, fournis par des professionnels compétents possédant une expérience et des connaissances spécialisées, bénéficient à tous – aux enfants, aux familles et au grand public. Peu de professions ont le niveau de responsabilité – l'éducation avec une composante de soins – des EPEI.

Je me sens extrêmement privilégiée et fière d'avoir contribué à guider l'Ordre dans l'élaboration de l'ancien et du nouveau Plan stratégique. Je suis honorée d'avoir été réélue présidente du conseil, et ravie de contribuer avec lui à l'évolution de l'Ordre qui, d'un organisme de réglementation mature à un organisme de réglementation moderne, est prêt à contribuer à la création d'une profession au sein de laquelle nos membres sont soutenus et peuvent s'épanouir.

Je me réjouis des nouveaux objectifs et des nouvelles possibilités qui s'offrent à nous.

# Message de la registrateure et chef de la direction

**Beth Deazeley**



- - 
  - 
  - 
  -
- Jusqu'en 2027, le travail que nous entreprendrons à l'Ordre sera réalisé avec l'intention précise de continuer à bâtir une profession résiliente et pérenne.

Cette année, le thème du rapport annuel est « Nouveaux buts, nouvelles possibilités ». Il conclut la première année du nouveau Plan stratégique de l'Ordre, un plan qui nous fera progresser en tant qu'organisme de réglementation mature et moderne, axé sur la prévention proactive des risques, sur la promotion de l'excellence dans la pratique de nos membres et sur l'établissement de relations solides.

Cette année a été un tournant, non seulement pour l'Ordre, qui a donné le coup d'envoi de son nouveau plan, mais aussi pour l'ensemble de la profession. L'annonce de l'accord historique du Plan pancanadien pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (PCAGJE) a attiré l'attention sur la profession. Alors que les parents, les aidants et le public étaient impatients de pouvoir accéder à des services de garde abordables, l'Ordre s'est efforcé de souligner l'importance de services de garde de haute qualité et de veiller à ce que les problèmes systémiques du secteur soient bien compris par les divers paliers de gouvernement. L'Ordre est le seul organisme ontarien disposant de données détaillées sur les EPEI, et son expertise en matière de main-d'œuvre des services à l'enfance est, et continue d'être essentielle pour s'assurer que les stratégies du gouvernement en matière de main-d'œuvre reflètent les réalités des défis systémiques de la profession.

Jusqu'en 2027, le travail que nous entreprendrons à l'Ordre sera réalisé avec l'intention précise de continuer à bâtir une profession résiliente et pérenne. Nous cherchons des moyens de contribuer à l'avancement de carrière dans le secteur, de favoriser les possibilités de mentorat et de mettre en œuvre de nouvelles interventions de soutien dans le cadre de nos processus de traitement des plaintes. Cette année, nous avons mis l'accent sur l'intégration de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de l'appartenance dans notre travail, et ce, en mettant notamment à jour l'*Avis professionnel* :

*Devoir de faire rapport* à l'aide d'un contenu précis sur les préjugés, les stéréotypes et le racisme dans les signalements visant à améliorer la sensibilisation à ces problèmes systémiques et à soutenir nos membres dans leur réflexion et leur prise de décision.

C'est également cette année que nous avons véritablement repris le cours normal des activités de l'Ordre après la pandémie, dans un nouveau contexte privilégiant néanmoins le travail à distance avant tout. Notre adaptation réussie au travail à distance pendant la pandémie a ouvert de nouvelles possibilités : les ressources de l'Ordre, y compris les webinaires, les activités et les réunions, ont été rendues de plus en plus accessibles à tous les membres, où qu'ils se trouvent dans la province.

Tout ce travail important a été réalisé dans le contexte d'une année extrêmement chargée, au cours de laquelle nous avons enregistré un plus grand nombre de demandes, une augmentation substantielle du nombre de dossiers de réglementation professionnelle et deux fois plus d'audiences qu'au cours de l'année précédente. Je suis reconnaissante du soutien incroyable apporté par notre conseil et du dévouement du personnel de l'Ordre qui nous ont permis d'en arriver là aujourd'hui. Et si je suis fière de l'équipe de l'Ordre, je le suis tout autant des membres, les éducatrices et les éducateurs professionnels, qui continuent d'offrir aux enfants et aux familles de l'Ontario des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants exceptionnels. En poursuivant le travail entamé dans le cadre de ce nouveau plan stratégique, l'Ordre pourra je l'espère continuer à renforcer la fierté des éducatrices et éducateurs de la petite enfance à l'égard de leur travail et à mieux faire comprendre au public l'incroyable valeur de cette profession.



# À propos de l'Ordre



## Vision

Un leadership en éducation de la petite enfance qui repose sur des professionnels fiables et responsables.



## Mission

Servir et protéger l'intérêt du public en réglementant la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance.



## Mandat

L'Ordre, qui compte plus de 61 000 membres inscrits, réglemente et régit la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance dans l'intérêt public.



## Valeurs

- Transparence et responsabilité
- Intégrité et équité
- Professionnalisme et leadership
- Inclusion et respect



## Engagement envers l'antiracisme

Nous nous engageons à intégrer l'antiracisme à toutes nos activités. Nous reconnaissons que cet effort continu est nécessaire pour nous acquitter de notre responsabilité, qui consiste à réglementer une profession diversifiée dans l'intérêt de tous les enfants et de toutes les familles de l'Ontario. Lire la [Déclaration d'engagement envers l'antiracisme](#) complète.

## Code et normes

Le [Code de déontologie et normes d'exercice](#) (Code et normes) de l'Ordre définit les connaissances, les compétences, les valeurs et les exigences professionnelles applicables à toutes les éducatrices et à tous éducateurs de la petite enfance, peu importe le poste qu'ils occupent ou le milieu dans lequel ils exercent.

Le Code et normes reflète les normes déontologiques et d'exercice élevées que la profession s'est fixées. C'est sur cette base que les EPEI peuvent être tenus responsables dans l'exercice de leur profession. Ils sont essentiels pour garantir des milieux d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de haute qualité.

# Conseil et comités

## Présidente

Kristine Parsons EPEI

## Vice-présidente

Laura Urso EPEI

## Membres élus

Aliya Amin EPEI

Ela Smith EPEI

Jessica Christian EPEI  
(Oct. 2022 – Juin 2023)

Julie Cyr EPEI

Katie Begley EPEI

Kim Cole EPEI

Lindsey Dann EPEI

Mark Francisco EPEI  
(Juin 2022 – Oct. 2022)

Millie Forbes EPEI

Richard Stronach EPEI

Stacee Stevenson EPEI

Teresa Sulowski EPEI

Yalin Gorica EPEI

## Membres nommés par le gouvernement

Adesua Ezeokafor

Gen Breton

Leigh Duncan

Mary Broga

Richard Filion

Shernett Martin

## Comité exécutif



Supervise la planification stratégique, l'élaboration des politiques et la gouvernance de l'Ordre. Il est responsable du rendement du conseil et des comités ainsi que des pratiques exemplaires en matière de gouvernance.

Objectif clé : Surveiller les réalisations découlant du Plan stratégique, assurer le fonctionnement efficace du conseil et encourager la participation des membres à la gouvernance.

## Comité des finances et de la vérification



Aide le conseil à assumer son rôle de surveillance de la situation financière de l'Ordre, de ses pratiques, contrôles et rapports financiers ainsi que de sa gestion des risques financiers.

Objectif clé : Veiller à l'intégrité des rapports financiers et à la viabilité des activités de l'Ordre.

## Comité des normes d'exercice



Guide le conseil sur les orientations stratégiques à adopter en lien avec le Code et normes et le Programme d'apprentissage professionnel continu (APC). Supervise l'élaboration des ressources destinées aux membres.

Objectif clé : Élaborer les ressources relatives au Code et normes, superviser le Programme d'APC et approfondir les concepts de leadership et de professionnalisme.

# Conseil et comités

## Comité des inscriptions



Guide le conseil sur les orientations politiques stratégiques à adopter en ce qui a trait aux exigences d'inscription, à l'évaluation des compétences et à l'approbation des programmes d'études.

Objectif clé : Élaborer des options politiques en matière d'entrée en exercice et de normes d'inscription pour tenir compte des changements sectoriels.

## Comité d'appel des inscriptions



Examine toute demande d'inscription portée en appel par un demandeur lorsque la registrature a refusé de lui délivrer un certificat ou a l'intention d'assortir ce dernier de conditions ou de restrictions.

Objectif clé : Veiller à ce que les décisions individuelles en matière d'appel soient objectives, équitables et transparentes.

## Comité des plaintes



Examine les plaintes liées à la conduite ou aux agissements de membres de l'Ordre et détermine les mesures à prendre, y compris le renvoi possible de l'affaire au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle.

Objectif clé : Prendre des décisions relativement aux plaintes et aux rapports obligatoires de l'employeur.

## Comité d'aptitude professionnelle



Tient des audiences concernant les allégations d'incapacité qui lui sont renvoyées par le comité des plaintes et selon

lesquelles un membre pourrait ne pas être en mesure d'exercer sa profession en raison d'une maladie physique ou mentale.

Objectif clé : Prendre des décisions qui protègent l'intérêt public tout en respectant la vie privée des membres et en favorisant un retour à l'exercice en toute sécurité.

## Comité de discipline



Tient des audiences concernant les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence de la part de membres

de l'Ordre qui lui ont été renvoyées par le comité des plaintes.

Objectif clé : Adopter des procédures et prendre des décisions disciplinaires équitables, rapides et transparentes.

# Priorités stratégiques et réalisations

## Le Plan stratégique 2022-2027

L'Ordre a entamé sa première année de mise en œuvre d'un nouveau [Plan stratégique](#) quinquennal ambitieux. S'appuyant sur les solides fondements de l'Ordre en matière d'excellence réglementaire ainsi que sur les réussites du Plan stratégique précédent, le nouveau plan guidera notre travail jusqu'en 2027. Ce plan s'appuie sur la mission, la vision, les valeurs et l'engagement de l'Ordre envers l'équité, la diversité et l'inclusion, qui sont au cœur de son fonctionnement et de la façon dont nous servons les membres et les parties prenantes, et dont nous travaillons les uns avec les autres.



Pour relever les défis complexes auxquels sont confrontés la profession et le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, deux buts primordiaux, assortis d'objectifs connexes, guideront les activités de l'Ordre au cours des cinq prochaines années :



### **But n° 1 :** **Protection proactive du public**

.....

#### **Objectif n° 1 :**

Appliquer le principe d'innovation fondée sur des données probantes au domaine de la réglementation et de la gouvernance

.....

#### **Objectif n° 2 :**

Favoriser l'excellence dans la pratique

.....

#### **Objectif n° 3 :**

Bâtir une profession résiliente et pérenne



### **But n° 2 :** **Leadership et engagement collaboratifs**

.....

#### **Objectif n° 1 :**

Intégrer l'équité, la diversité et l'inclusion dans tous les aspects de notre travail

.....

#### **Objectif n° 2 :**

Établir et entretenir des relations constructives avec les parties prenantes, les membres de la profession et le public

.....

#### **Objectif n° 3 :**

Permettre la production et le partage de données de haute qualité



# Priorités stratégiques et réalisations

Les pages qui suivent décrivent certains des travaux fondamentaux réalisés au cours de la première année de notre nouveau Plan stratégique, qui permettront à l'Ordre de réussir durant les quatre années suivantes.

## But n° 1 Protection proactive du public



En tant qu'organisme de réglementation moderne, l'Ordre continuera de faire évoluer la portée de la réglementation en mettant l'accent sur une intervention proactive, à l'aide de données d'identification des risques et de prévention des préjudices. Dans le cadre de son devoir de servir l'intérêt public, l'Ordre s'efforcera de faire en sorte que toutes les familles aient accès à des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance qualifiés.

### Objectif n° 1 :

**Appliquer le principe d'innovation fondée sur des données probantes au domaine de la réglementation et de la gouvernance**

Des progrès significatifs ont été réalisés en matière de communication avec les employeurs et les membres, y compris les membres faisant l'objet d'une enquête de l'Ordre, ainsi qu'en matière de développement d'outils de soutien pour les EPEI axés sur la prévention. Le projet pilote Conversations sur la pratique, un outil éducatif fondé sur les données de la réglementation professionnelle et axé sur la prévention et le renforcement de la confiance dans l'Ordre, en est un exemple. Ce projet fournit un espace au sein duquel un membre confronté à un problème de réglementation professionnelle s'engage dans un dialogue constructif et axé sur la recherche de solutions avec un analyste de l'exercice professionnel / EPEI. Dans les années à venir, l'engagement des participants et leurs commentaires nous aideront à évaluer l'efficacité de l'outil.

L'Ordre a également pris en compte les enseignements tirés du recours aux exigences de mentorat pour favoriser la remédiation et la réhabilitation en cas de faute professionnelle, et la manière dont cela pourrait appuyer le mentorat dans d'autres domaines de travail de l'Ordre.

L'Ordre a continué à renforcer les capacités et l'expertise du Service de la réglementation professionnelle, y compris en matière de technologie, afin de faire face à l'augmentation du volume et de la complexité des dossiers.

# Priorités stratégiques et réalisations



**Pauline Walters**  
**Directrice,**  
**Réglementation**  
**professionnelle**



Dans le cadre de notre évolution vers une réglementation proactive, l'équipe de la Réglementation professionnelle a réalisé d'énormes progrès au cours de l'année écoulée. L'un des points forts de notre équipe a résidé dans la mise en place d'approches novatrices en matière de gestion des questions de conduite à l'aide de nouveaux outils de remédiation. Je suis également très fière de la manière dont l'équipe a développé sa capacité à traiter un volume accru de nouveaux dossiers. Nous continuerons à renforcer la confiance des membres dans l'Ordre et à protéger l'intérêt public grâce à la prévention. »

## Objectif n° 2 :

**Favoriser  
l'excellence dans  
la pratique**

Parmi les mises à jour apportées au Programme d'apprentissage professionnel continu (APC), on compte le nouveau volet éducatif à savoir, le [Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel](#) ainsi que le [cycle du portfolio d'APC](#) d'un an. Au cours de l'année, l'Ordre a entrepris une campagne de communication continue et multicanale pour informer les membres de la nouvelle exigence éducative, le Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel, et les aider à accéder à la plateforme de formation gérée en partenariat avec le Centre canadien de protection de l'enfance. Afin d'aider les membres à adopter une approche tenant compte des traumatismes dans le cadre du programme, l'Ordre, en collaboration avec l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes et l'*Ontario Coalition of Rape Crisis Centres*, a élaboré et proposé des ateliers qui ont été offerts régulièrement aux membres et aux employeurs tout au long de l'année.

L'Ordre a également révisé l'[Avis professionnel : Devoir de faire rapport](#), en y incorporant des mises à jour ainsi que de nouveaux éléments sur le signalement à une société d'aide à l'enfance, élaborés en réponse à la rétroaction des membres. Les révisions apportées tiennent compte des commentaires issus des consultations sur l'utilisation du Code et normes et les ressources de l'Ordre, ainsi que des nouvelles dispositions de la *Loi sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*, en particulier le Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel.

# Priorités stratégiques et réalisations

## Objectif n° 2 :

### Favoriser l'excellence dans la pratique (suite)

L'Ordre a également lancé le processus d'élaboration d'un module Attentes de la profession révisé pour les nouveaux membres ainsi que la création d'un module d'entrée en exercice. En outre, l'Ordre a entrepris un examen de l'accessibilité des ressources destinées aux membres et a commencé à y remédier en améliorant l'accessibilité des ressources existantes et nouvelles.

Les relations avec les partenaires du secteur postsecondaire ont continué à se développer et à mûrir. Cette année a été marquée par un certain nombre de changements dans le secteur de l'enseignement postsecondaire, avec un certain nombre d'établissements postsecondaires travaillant à l'élaboration de programmes d'éducation de la petite enfance innovants et conçus pour relever les défis en matière de main-d'œuvre dans ce secteur. L'Ordre fournit des conseils et un appui continu à ces établissements pour s'assurer que les futurs diplômés répondent aux exigences d'inscription de l'Ordre en matière d'études et de formation. Cette année, un nombre record d'établissements ont manifesté leur intérêt à offrir pour la première fois un programme d'éducation de la petite enfance. L'Ordre évalue l'équivalence des nouveaux programmes par rapport à la norme actuelle en vertu de la [Politique d'approbation des programmes d'études](#).



**Mélanie Dixon**  
**EPEI**

**Directrice, Exercice  
professionnel**



Je suis extrêmement fière du travail accompli cette année par l'équipe de l'Exercice professionnel en soutien à la pratique et à l'apprentissage continu des membres, qu'il s'agisse de l'introduction du Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel ou de l'*Avis professionnel : Devoir de faire rapport* et son *Guide de réflexion*, révisés en fonction des commentaires des membres. Reconnaisant que le bien-être personnel est essentiel à la réussite de tout EPEI, nous nous engageons également à aider les EPEI à prendre soin d'eux-mêmes. Je suis très enthousiaste à l'idée de soutenir les efforts de l'Ordre pour bâtir une profession forte et résiliente dans les années à venir. »

# Priorités stratégiques et réalisations

## Objectif n° 3 :

### Bâtir une profession résiliente et pérenne

Étant donné le travail continu réalisé cette année à tous les échelons gouvernementaux pour offrir des services de garde abordables, accessibles et de haute qualité pour les enfants et les familles dans le cadre du Plan pancanadien pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (PCAGJE), les défis en matière de main-d'œuvre dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants se sont accrus. L'objectif de l'Ordre de bâtir une profession résiliente et pérenne reflète son engagement à soutenir la profession et à collaborer avec le gouvernement et d'autres parties prenantes pour recruter et retenir les EPEI dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.

Un travail considérable a été réalisé pour soutenir tous les paliers de gouvernement à l'aide de données et de conseils d'experts, à mesure qu'ils élaboraient leurs stratégies pour relever les défis en matière de main-d'œuvre. Ce travail a consisté à élaborer et à transmettre des rapports de données au gouvernement, à participer activement aux consultations gouvernementales et à témoigner devant le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes dans le cadre de son étude du projet de loi C-35, *Loi relative à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants au Canada*.

L'Ordre a élaboré un plan de priorisation pour poursuivre la mise en œuvre des composantes de l'initiative de modernisation de l'adhésion. Lorsqu'elle sera entièrement mise en œuvre et que les modifications réglementaires et législatives seront en place, la modernisation de l'adhésion permettra à l'Ordre de procéder à l'inscription des membres dans différentes catégories reflétant leur situation.

En outre, cette année, l'Ordre a lancé une initiative visant à permettre aux membres d'accéder à des services de soutien à la santé mentale et au bien-être, en reconnaissance des défis rencontrés tout au long de la pandémie et dans un effort de contribution à la lutte contre l'épuisement professionnel dans la profession.



**Dr<sup>e</sup> Cynthia Abel**  
**Doctorat en**  
**éducation, EPEI**  
**Registratrice**  
**adjointe et directrice,**  
**Inscription**



Cette année a été incroyablement chargée au sein du Service de l'inscription. Nous avons reçu et traité un nombre de demandes d'inscription nettement plus élevé que ces dernières années. Dans le même temps, nous avons géré un volume important de demandes de rapports de données, d'analyses et d'orientations politiques, alors que tous les paliers gouvernementaux s'efforçaient de mieux comprendre les besoins du secteur en matière de main-d'œuvre et d'élaborer des plans pour y répondre. À l'Inscription, nous avons la chance de pouvoir compter sur une équipe hautement qualifiée, flexible et dévouée, qui nous permet non seulement de rester sur la bonne voie, mais aussi de devancer nos objectifs dès la première année. »

# Priorités stratégiques et réalisations

## But n° 2 Leadership et engagement collaboratifs



En tant que chef de file du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, l'Ordre collaborera au-delà de ses limites pour relever les défis systémiques et promouvoir des pratiques et des services de garde de haute qualité. L'Ordre améliorera son efficacité en entretenant des relations constructives qui favorisent l'apprentissage et la confiance mutuels.

### Objectif n° 1 :

**Intégrer l'équité, la diversité et l'inclusion dans tous les aspects de notre travail**

- L'Ordre s'engage à contribuer à la lutte contre le racisme et la discrimination dans le secteur, et à axer tous les éléments de son travail sur l'équité. Au cours de la première année, une grande partie du travail a été fondamentale à la mise en place des éléments qui permettront à l'Ordre de réaliser des progrès importants en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et d'appartenance.
- L'Ordre a collaboré avec des universitaires pour mieux comprendre la main-d'œuvre des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans le cadre d'un projet intitulé Connaître nos chiffres visant à mieux cerner cette main-d'œuvre grâce à la recherche et à mettre en place l'infrastructure nécessaire pour collecter régulièrement ces données. L'Ordre a apporté ses connaissances et fourni des données, et en retour, il pourra accéder aux données du projet qui pourront éclairer ses politiques, ses projets et ses initiatives, y compris en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI). L'Ordre a aussi indépendamment effectué son propre travail en interne pour déterminer les données dont il dispose et celles qu'il doit collecter pour bien comprendre la diversité au sein de la profession.
- Les versions actualisées de l'*Avis professionnel* et du *Guide de réflexion sur le devoir de faire rapport* de l'Ordre comprennent une nouvelle section sur l'influence des préjugés, du racisme et des stéréotypes sur les déclarations aux sociétés d'aide à l'enfance, et ce, afin d'aider les EPEI à prendre conscience de la manière dont cela conduit à un nombre disproportionné de signalements d'enfants autochtones, noirs et racialisés et de leurs familles par rapport à la proportion qu'ils représentent dans la population générale. Elles encouragent également les EPEI à recourir à leur jugement professionnel pour réfléchir à leurs propres préjugés lorsqu'ils envisagent un signalement.



# Priorités stratégiques et réalisations



**Kimbalin Kelly**  
**Directrice générale**  
**des opérations**

« Comptant sur un appui technologique et un bassin de talents solides, l'Ordre est en mesure de soutenir la croissance et l'évolution rapides du secteur. En veillant à ce que nos systèmes répondent aux exigences d'un organisme performant au sein d'un environnement avant tout numérique, et en dotant le personnel des outils, des compétences et de l'approche fondée sur la DEI dont il a besoin pour réussir et atteindre les objectifs de l'Ordre, nous serons en mesure de soutenir la profession avec souplesse. »

## Objectif n° 2 :

**Établir et entretenir des relations constructives avec les parties prenantes, les membres de la profession et le public**

Cette année a été marquée par une croissance des communications et de l'engagement des parties prenantes. À l'approche de sa quinzième année d'existence, l'Ordre met de plus en plus l'accent sur l'établissement d'une communication et de relations constructives avec ses membres, les employeurs, le gouvernement et les partenaires du secteur.

La première année a été marquée par deux grands axes prioritaires. Il s'agissait d'une part de plaider en faveur de l'importance des éducatrices et des éducateurs professionnels pour favoriser la qualité dans le déploiement du PCAGJE. Le deuxième domaine d'intervention consistait d'autre part à élaborer les plans et l'infrastructure nécessaires pour atteindre l'objectif de renforcement des relations avec les parties prenantes, la profession et le public. Il s'agissait notamment de faire le point sur les stratégies et canaux de communication existants de l'Ordre et sur le contexte relatif aux parties prenantes dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Les ressources existantes de l'Ordre ont été passées en revue et mises à jour dans le but d'en améliorer l'accessibilité pour les membres et les autres acteurs du secteur. L'Ordre a renforcé ses capacités de communication afin d'être en mesure de mettre en œuvre des plans d'action mesurables pour communiquer efficacement avec ses membres, le gouvernement et le public sur le rôle de l'Ordre et l'importance de la profession, et de travailler plus efficacement avec les partenaires de l'ensemble du secteur.

# Priorités stratégiques et réalisations



**Betsy Hilton**  
**Directrice,**  
**Communications et**  
**relations avec les**  
**parties prenantes**



Notre équipe s'est attachée à renforcer ses capacités et à mettre en place des plans et structures permettant de renforcer l'écoute et l'apprentissage, le partage de données et d'expertise, et d'utiliser efficacement nos canaux de communication pour construire et à promouvoir une profession forte, pérenne et résiliente. Avec une équipe dévouée et créative en place, nous sommes prêts pour les années à venir. »



## Objectif n° 3 :

**Permettre la production et le partage de données de haute qualité**



L'Ordre s'est engagé à élaborer un programme de recherche. Étant donné que la recherche nécessite l'accès aux données, cet engagement s'aligne et s'appuie sur le travail continu de collecte de données sur la main-d'œuvre et de production de rapports que l'Ordre a entrepris au cours des dernières années. Dans le cadre d'une étape fondamentale dans l'établissement d'un programme de recherche, l'Ordre travaille à la mise en place d'une équipe dédiée aux données et à la recherche afin que l'attention et l'expertise nécessaires y soient consacrées pour atteindre les résultats escomptés. L'Ordre a également élaboré un protocole de recherche éthique pour guider son travail de collecte de données.

En tant que seul organisme détenant des données provinciales sur les EPEI, l'Ordre a déployé des efforts considérables pour établir des rapports mensuels sur les statistiques relatives aux membres et aux milieux de travail de la province. Les données sur la main-d'œuvre continuent de jouer un rôle essentiel dans la politique provinciale et fédérale du secteur, par conséquent, le programme de recherche et de collecte de données de l'Ordre constituera un élément important de son travail.

# Protection du public

Notre mandat consiste à servir et à protéger le public. Dans ce cadre, nous remédions aux préoccupations de faute professionnelle, d'incompétence et d'incapacité formulées à l'encontre des membres de l'Ordre, et ce, par le biais de notre processus de plainte et de discipline.



## 2022-2023 en chiffres

373

Dossiers ouverts  
au 1<sup>er</sup> juillet 2022

691

Nouveaux dossiers  
reçus en 2022-2023

550

Dossiers fermés  
en 2022-2023

514

Dossiers ouverts  
au 30 juin 2023

Vous souhaitez  
vérifier le statut  
d'un(e) membre de  
l'Ordre? Consultez  
le [tableau public  
des membres](#).

# Protection du public

## Préoccupations les plus courantes

**40 %** **Surveillance inappropriée**

Généralement observée pendant les transitions d'un endroit ou d'une activité à l'autre, et souvent causée par un manque de communication lors de changements de personnel ou par une mauvaise connaissance de la situation.

**32 %** **Directives inappropriées**

Généralement observée chez les EPEI ne sachant pas comment gérer les comportements difficiles, faisant preuve de frustration et réorientant le comportement des enfants par la force.

**17 %** **Manque de professionnalisme**

Il s'agit généralement de non-respect de la confidentialité ou d'un défaut de signalement d'incidents, de l'exercice de la profession malgré une suspension ou d'interactions inappropriées avec des enfants, parents ou collègues, et parfois d'accusations criminelles en cours.

**10 %** **Autre**

Variété d'actions ou de comportements qui n'entrent pas dans les autres catégories, tels que le non-respect des ratios, le défaut de tenue des registres, la mauvaise gestion des finances ou la fraude et le non-respect des normes professionnelles.

**0,3 %** **Préoccupations d'incapacité**

Généralement des cas où les EPEI peuvent souffrir de troubles physiques ou mentaux (y compris de troubles liés à l'usage de substances), qui affectent leur capacité à exercer en toute sécurité.

**0,3 %** **Discrimination**

Remarques ou comportement de nature racistes, discriminatoires ou qui ne favorisent pas un milieu d'apprentissage inclusif.

**0,3 %** **Mauvais traitements d'ordre sexuel**

Consiste généralement en des allégations de faute professionnelle ou de mauvais traitements d'ordre sexuel.

# Protection du public

## Comité des plaintes

En 2022-23 le comité des plaintes a clôturé  
dont les résultats sont les suivants :

# 167 dossiers

**Avertissements  
verbaux**

44 %

**Plaintes jugées  
frivoles ou  
vexatoires,  
aucune mesure  
à prendre**

14 %

**Renvoi au  
comité de  
discipline**

18 %

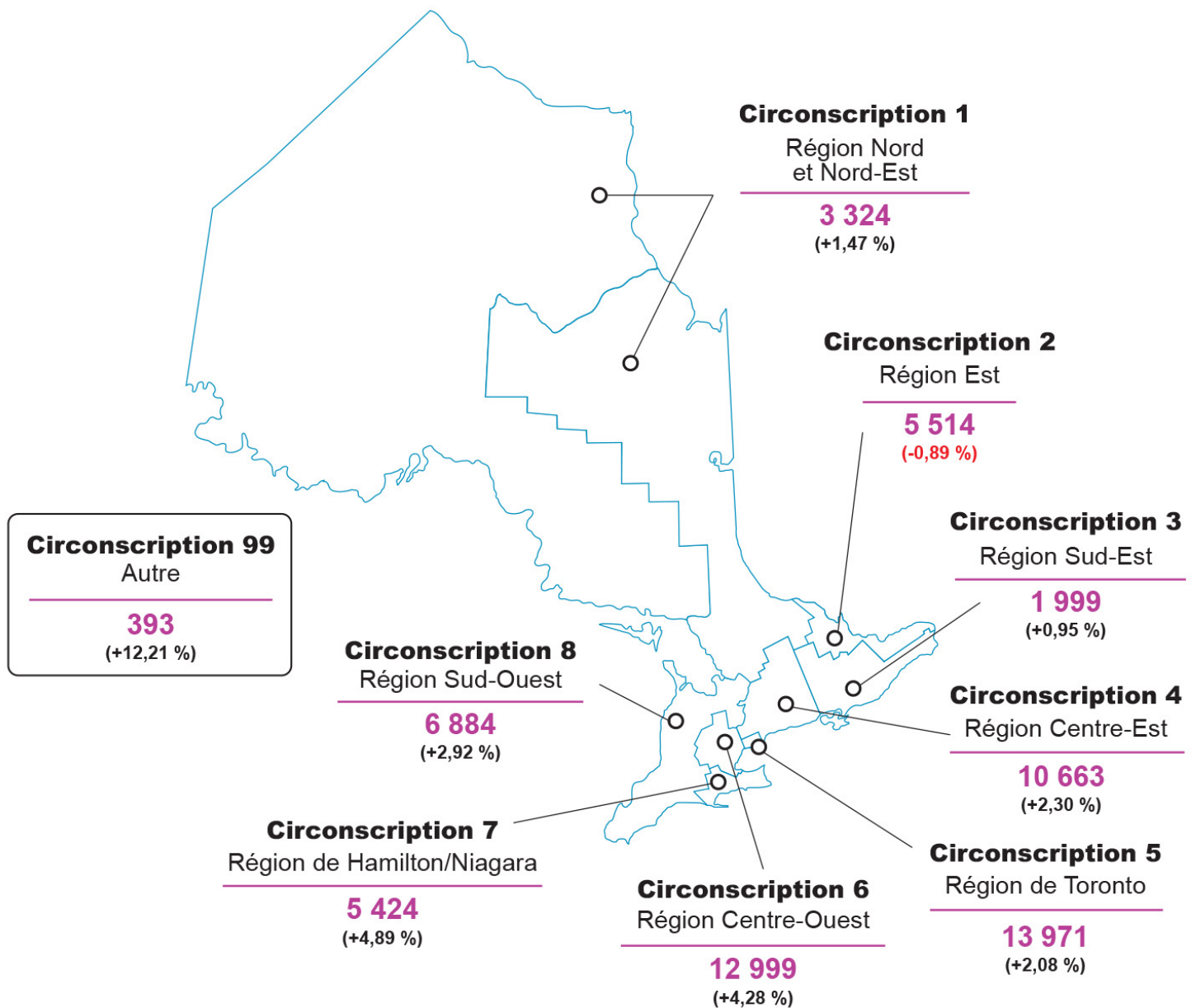
**Aucune  
mesure à prendre**

24 %



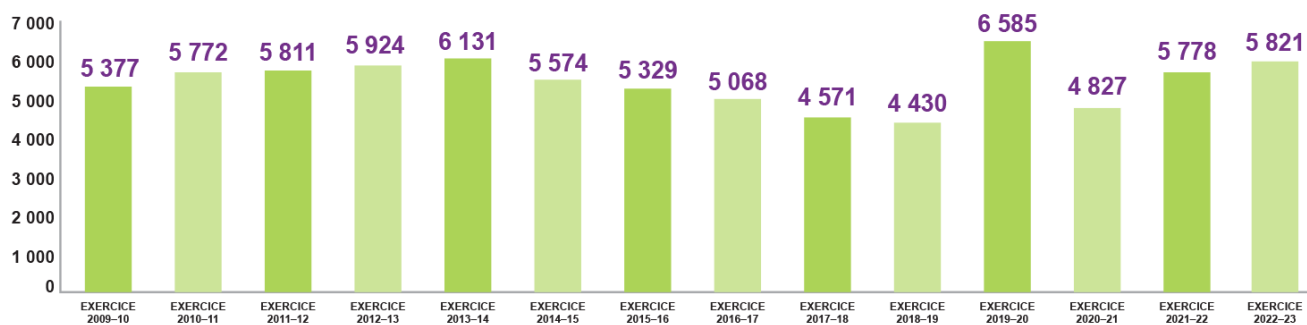
# Données sur l'adhésion

## Distribution géographique des membres

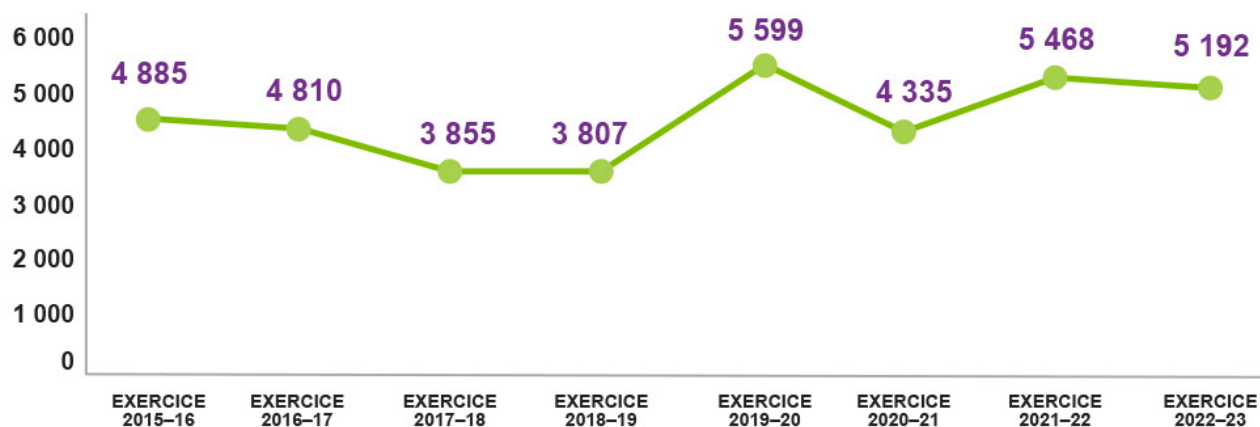


# Données sur l'adhésion

## Demandes d'inscription reçues



## Nouveaux membres



## Membres selon le genre



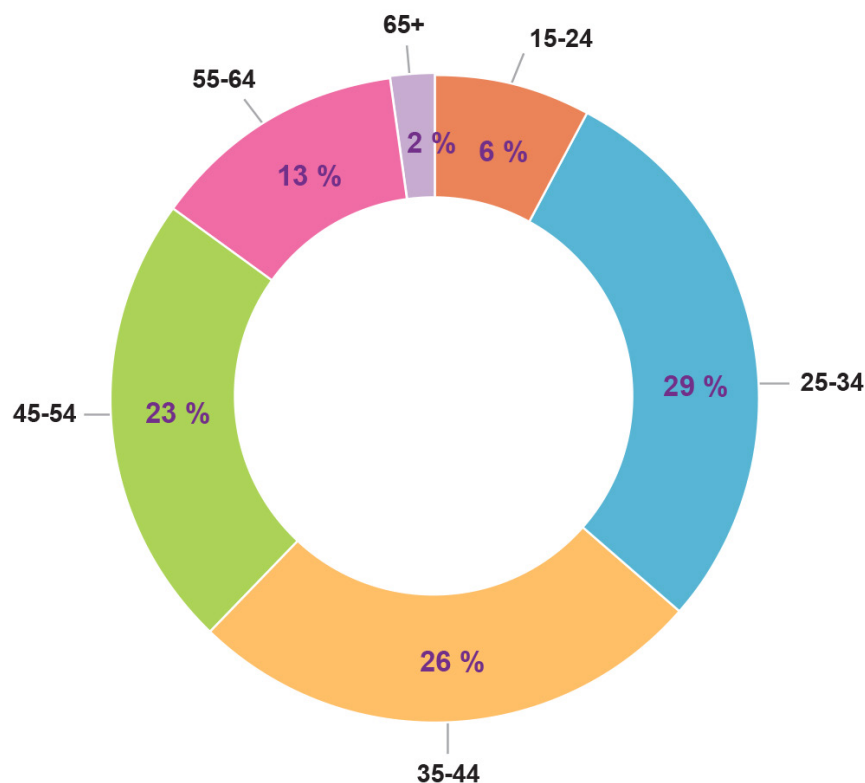
L'Ordre offre aux membres la possibilité de s'identifier comme n'appartenant à aucun des deux genres s'ils le souhaitent; toutefois, étant donné le nombre limité de membres qui choisissent cette option (moins de 1 %), cette donnée a été supprimée pour éviter la divulgation involontaire de renseignements personnels.

# Données sur l'adhésion

## Adhésion par milieu professionnel



## Adhésion par groupe d'âge



# Annexe : États financiers

## ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2023

HILBORN<sub>LLP</sub>

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états, contenues dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du rapport de l'auditeur. Si, sur la base des travaux que nous effectuerons à la lumière de ces autres informations, nous concluons à l'existence d'une anomalie significative à l'égard de ces autres informations, nous sommes tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

### Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.



## Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

### Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.



Toronto (Ontario)  
21 novembre 2023

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

# ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

## État de la situation financière

30 juin	2023 \$	2022 \$
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	861 732	994 294
Placements (note 4)	10 107 671	10 642 384
Frais payés d'avance	352 408	228 494
	<b>11 321 811</b>	11 865 172
Immobilisations (note 5)	405 906	419 726
	<b>11 727 717</b>	12 284 898
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Dettes et charges à payer (note 7)	1 018 812	1 326 179
Produits reçus d'avance	5 287 292	5 189 685
	<b>6 306 104</b>	6 515 864
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations	405 906	419 726
Grevé d'affectations d'origine interne		
Réglementation professionnelle (note 8)	375 000	750 000
Conception de systèmes de TI et de programmes (note 9)	700 000	700 000
Transition des bureaux (note 10)	375 000	-
Non affecté	3 565 707	3 899 308
	<b>5 421 613</b>	5 769 034
	<b>11 727 717</b>	12 284 898

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé au nom du conseil :

Président  RECE

Vice-présidente  RECE

# ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

## État des résultats

Exercice clos le 30 juin	2023 \$	2022 \$
<b>Produits</b>		
Cotisations annuelles, droits d'inscription et frais de dossier	10 187 193	9 921 036
Revenu des placements	322 908	59 301
	<b>10 510 101</b>	<b>9 980 337</b>
<b>Charges</b>		
Frais de personnel	7 661 113	6 602 108
Technologie de l'information	1 081 398	1 060 743
Loyer	764 193	752 977
Services-conseils	493 575	471 975
Frais de bureau et frais généraux et administratifs	251 480	174 677
Frais bancaires et frais de services commerciaux	228 418	220 319
Amortissement	187 144	138 522
Réglementation professionnelle	62 711	707 443
Honoraires professionnels	52 334	70 405
Conseil et comités	43 923	97 330
Communications et relations avec les parties prenantes	31 233	16 565
	<b>10 857 522</b>	<b>10 313 064</b>
Excédent des charges sur les produits de l'exercice	<b>(347 421)</b>	<b>(332 727)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

## ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCEURS DE LA PETITE ENFANCE

### État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 30 juin

	Investi en immobilisations \$	Grevé d'affectations d'origine interne aux fins de la réglementation professionnelle \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour la conception de systèmes de TI et de programmes \$	Grevés d'une affectation d'origine interne pour la transition de bureaux \$	Non affecté \$	Total 2023 \$
Solde, au début de l'exercice	419 726	750 000	700 000	-	3 899 308	5 769 034
Excédent des charges sur les produits de l'exercice	-	-	-	-	(347 421)	(347 421)
Acquisition d'immobilisations	173 324	-	-	-	(173 324)	-
Amortissement des immobilisations	(187 144)	-	-	-	187 144	-
Affectation imposée à l'interne (notes 8 et 10)	-	(375 000)	-	375 000	-	-
Solde à la fin de l'exercice	405 906	375 000	700 000	375 000	3 565 707	5 421 613

	Investi en immobilisations \$	Grevé d'affectations d'origine interne aux fins de la réglementation professionnelle \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour la conception de systèmes de TI et de programmes \$	Grevés d'une affectation d'origine interne pour la transition de bureaux \$	Non affecté \$	Total 2022 \$
Solde, au début de l'exercice	344 038	750 000	700 000	-	4 307 723	6 101 761
Excédent des charges sur les produits de l'exercice	-	-	-	-	(332 727)	(332 727)
Acquisition d'immobilisations	214 210	-	-	-	(214 210)	-
Amortissement des immobilisations	(138 522)	-	-	-	138 522	-
Solde à la fin de l'exercice	419 726	750 000	700 000	-	3 899 308	5 769 034

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

## État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin	2023 \$	2022 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des charges sur les produits de l'exercice	(347 421)	(332 727)
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement		
Amortissement	187 144	138 522
Intérêts capitalisés sur placements	(133 947)	(35 504)
Réception des intérêts capitalisés sur placements de l'exercice précédent	35 504	20 520
	<b>(258 720)</b>	(209 189)
Variations du fonds de roulement hors trésorerie		
Diminution de l'aide gouvernementale à recevoir	-	35 207
Augmentation des charges payées d'avance	(123 914)	(31 124)
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer	(307 367)	444 601
Augmentation des produits reçus d'avance	97 607	98 414
	<b>(592 394)</b>	337 909
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat de placements	(9 973 724)	(10 606 880)
Produit de l'aliénation de placements	10 606 880	9 596 499
Acquisition d'immobilisations	(173 324)	(214 210)
	<b>459 832</b>	(1 224 591)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<b>(132 562)</b>	(886 682)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<b>994 294</b>	1 880 976
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<b>861 732</b>	994 294

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



## Notes complémentaires

---

30 juin 2023

### **Nature et description de l'organisation**

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (« l'Ordre ») a été constitué en personne morale sans capital-actions en vertu de la Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance (la « Loi »).

En tant qu'organisme de réglementation et de corps dirigeant de la profession d'éducateur de la petite enfance en Ontario, l'Ordre a pour principale fonction l'application de la Loi dans l'intérêt public.

L'Ordre est une organisation à but non lucratif, au sens de l'alinéa 149(1)) de la Loi de l'impôt sur le revenu, et, en conséquence, il n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

### **1. Principales méthodes comptables**

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et sont établis en appliquant les principales méthodes comptables suivantes :

#### **(a) Comptabilisation des produits**

##### **Cotisations annuelles**

L'année d'inscription de chaque membre est établie en fonction de sa date d'inscription initiale. Les cotisations annuelles sont comptabilisées en produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les cotisations annuelles reçues avant l'exercice auquel elles se rapportent sont comptabilisées en produits reçus d'avance.

##### **Droits d'inscription et frais de dossier**

Les droits d'inscription et les frais de dossier sont comptabilisés en produits à l'achèvement de l'évaluation des demandes. Les droits d'inscription et les frais de dossier reçus avant l'achèvement de l'évaluation des demandes sont comptabilisés en produits reçus d'avance.

##### **Revenu des placements**

Les revenus de placement comprennent les intérêts sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements et sont comptabilisés selon les règles de la comptabilité d'exercice.

#### **(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse ainsi que des dépôts à terme qui sont facilement convertibles en trésorerie, qui ne sont pas assujettis à un risque important de variations de la valeur et dont la date d'échéance est de trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition.

#### **(c) Placements**

Les placements sont constitués des dépôts à terme dont la date d'échéance est supérieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition. Les placements qui arrivent à échéance dans les douze mois suivant la date de clôture de l'exercice sont classés comme des placements à court terme.

## Notes complémentaires (suite)

30 juin 2023

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

#### (d) Immobilisations

Les coûts des immobilisations sont inscrits à l'actif lorsque les critères définis pour la comptabilisation à titre d'immobilisation sont satisfaits; autrement, les coûts sont passés en charges au moment où ils sont engagés, à l'exception des charges relatives aux immobilisations incorporelles d'origine interne pendant la phase de développement, qui deviennent des charges lorsqu'elles sont encourues. Le coût d'une immobilisation comprend son prix d'achat et tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif pour l'utilisation à laquelle il est destiné.

Les immobilisations sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé à compter du début de l'utilisation des immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux visant à éteindre le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimative. Les taux d'amortissement annuels sont les suivants :

Mobilier et agencements	10 ans
Matériel informatique et logiciels	4 ou 5 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail.

Une immobilisation est soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une perte de valeur potentielle est observée, le montant de la dépréciation est calculé comme l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle sur sa juste valeur. La perte de valeur d'une immobilisation corporelle est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

Une perte de valeur ne fait pas l'objet de reprises si la juste valeur de l'immobilisation corporelle augmente ultérieurement.

#### (e) Instruments financiers

##### Évaluation des actifs et passifs financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur ajustée pour tenir compte des coûts de transaction directement attribuables à l'instrument financier.

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Le coût après amortissement est le montant auquel est évalué un actif financier ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements.

## Notes complémentaires (suite)

30 juin 2023

### 1. Principales méthodes comptables (suite)

#### (e) Instruments financiers (suite)

##### Dépréciation

À la fin de chaque exercice, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible perte de valeur d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Sont considérées comme une indication objective de dépréciation les données observables qui sont portées à l'attention de l'Ordre, y compris, sans toutefois s'y limiter, les événements suivants : difficultés financières importantes de l'émetteur; manquement au contrat, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; ou faillite ou autres procédures de restructuration financière.

Lorsqu'il existe des indications de dépréciation, l'Ordre détermine s'il y a eu, au cours de la période, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévus des flux de trésorerie futurs de l'actif financier.

Lorsque l'Ordre identifie un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévus des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, il réduit la valeur comptable de cet actif pour la ramener au plus élevé des montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif financier, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier à la date de clôture.

La réduction de valeur d'un actif financier est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif financier précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, sans excéder toutefois le montant de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des résultats dans l'exercice où la reprise a lieu.

#### (f) Estimations de la direction

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des jugements et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les chiffres réels pourraient différer des estimations, et les écarts en découlant seraient comptabilisés, le cas échéant, dans les exercices ultérieurs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font l'objet d'une révision périodique. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices ultérieurs touchés par ces révisions.

# ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

## Notes complémentaires (suite)

30 juin 2023

### 2. Gestion des risques relatifs aux instruments financiers

L'Ordre est exposé à différents risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Ordre aux risques et les concentrations de risque.

Les instruments financiers de l'Ordre et la nature des risques auxquels ces instruments financiers peuvent être exposés sont les suivants :

Instrument financier	Risques				
	Crédit	Risque de liquidité	Risque de marché		
Change			Taux d'intérêt	Prix autre	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	X			X	
Placements	X			X	
Dettes et charges à payer		X			

#### Risque de crédit

L'Ordre est exposé à un risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou lié à une concentration de transactions avec une même partie, ou à une concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui pourraient être affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture, de sorte que l'Ordre puisse subir une perte financière.

Exposition maximale de l'Ordre au risque de crédit :

	2023 \$	2022 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	861 732	994 294
Placements	10 107 671	10 642 384
	<u>10 969 403</u>	<u>11 636 678</u>

L'Ordre réduit son risque de crédit associé à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements en maintenant des soldes auprès d'une institution financière canadienne de l'annexe 1.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

La position de trésorerie de l'Ordre est suivie par la direction qui veille à ce que l'Ordre dispose des liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses dettes lorsqu'elles viennent à échéance, en recourant au besoin à une facilité de crédit d'exploitation sur demande dont la description figure à la note 6.

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent en raison de variations des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

## Notes complémentaires (suite)

30 juin 2023

### 2. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

#### Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent en raison de variations des taux de change.

L'Ordre n'est pas exposé au risque de change.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

#### Risque de prix autre

Le risque de prix autre s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché.

L'Ordre n'est pas exposé au risque de prix autre.

#### Variation des risques

Le profil de risque des instruments financiers de l'Ordre n'a pas changé de façon importante depuis l'exercice précédent.

### 3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2023 \$	2022 \$
Trésorerie	662 857	743 332
Dépôt(s) à terme	198 875	250 962
	<u>861 732</u>	<u>994 294</u>

Les dépôts à terme portent intérêt à des taux d'intérêt effectifs variant de 5,20 % à 5,24 % (2,26 % pour l'exercice 2022) et viennent à échéance à diverses dates allant d'août 2023 à septembre 2023 (septembre 2022 pour l'exercice 2022).

### 4. Placements

Les dépôts à terme portent intérêt à des taux d'intérêt effectifs variant de 2,62 % à 5,39 % (0,58 % à 3,16 % pour l'exercice 2022) et arrivent à échéance à diverses dates allant de juillet 2023 à mai 2024 (juillet 2022 à juin 2023 pour l'exercice 2022).

# ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

## Notes complémentaires (suite)

30 juin 2023

### 5. Immobilisations

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2023 Net \$
Mobilier et agencements	430 816	388 808	42 008
Matériel informatique et logiciels	973 994	660 669	313 325
Améliorations locatives	1 130 812	1 080 239	50 573
	<u>2 535 622</u>	<u>2 129 716</u>	<u>405 906</u>

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2022 Net \$
Mobilier et agencements	430 816	376 373	54 443
Matériel informatique et logiciels	800 670	551 258	249 412
Améliorations locatives	1 130 812	1 014 941	115 871
	<u>2 362 298</u>	<u>1 942 572</u>	<u>419 726</u>

### 6. Facilité de crédit d'exploitation sur demande

L'Ordre dispose d'une facilité de crédit d'exploitation sur demande renouvelable d'un montant maximum de 1 000 000 \$. La facilité porte intérêt au taux préférentiel majoré de 0,50 % et est garantie par un contrat de garantie générale et par la cession d'une police d'assurance incendie et d'une police d'assurance commerciale.

La facilité de crédit n'avait pas été utilisée aux 30 juin 2023 et 2022.

### 7. Dettes et charges à payer

	2023 \$	2022 \$
Fournisseurs et charges à payer	846 921	757 779
Charges à payer liées à la réglementation professionnelle	171 891	568 400
	<u>1 018 812</u>	<u>1 326 179</u>

### 8. Actif net grevé d'affectations d'origine interne aux fins de la réglementation professionnelle

L'Ordre s'efforce de prévoir les coûts liés aux questions de réglementation professionnelle en se fondant sur l'expérience passée et sur les dossiers en cours. Cependant, dans le cas où l'Ordre engagerait des coûts supérieurs aux sommes considérées comme normales pour ces questions, le conseil de l'Ordre dispose d'actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne pour couvrir les dépenses liées à ces questions.

Au cours de l'exercice, l'Ordre a approuvé un transfert de 375 000 \$ de l'actif net grevé d'affectations d'origine interne aux fins de la réglementation professionnelle à l'actif net non grevé d'affectations.

Cette affectation d'origine interne est faite selon les instructions du conseil, sur recommandation du comité des finances et de la vérification.

## Notes complémentaires (suite)

---

30 juin 2023

9. **Actif net grevé d'affectations d'origine interne pour la conception de systèmes de TI et de programmes**

Le conseil de l'Ordre a grevé l'actif net d'affectations d'origine interne en vue de la conception de systèmes de TI et de programmes qui appuient l'intérêt public.

Cette affectation d'origine interne est faite selon les instructions du conseil, sur recommandation du comité des finances et de la vérification.

10. **Actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne pour la transition de bureaux**

Au cours de l'exercice, le conseil de l'Ordre a grevé les actifs nets pour un montant de 375 000 \$, conformément au plan de transition des bureaux de l'Ordre.

Cette affectation d'origine interne est faite selon les instructions du conseil, sur recommandation du comité des finances et de la vérification.

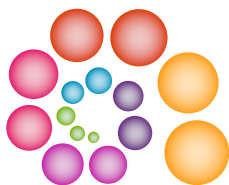
11. **Engagements**

L'Ordre s'est engagé à louer ses bureaux jusqu'en février 2024. Les paiements annuels futurs exigibles en vertu du bail, y compris l'estimation des charges pour les parties communes s'élèvent à 538 196 \$.



# HILBORN

LISTENERS. THINKERS. DOERS.



**oepe**  
ordre des éducatrices  
et des éducateurs  
de la petite enfance

# Rapport annuel

## 2022–2023



Téléphone : 416 961-8558 | Sans frais : 1 888 961-8558

Courriel : [info@ordre-epe.ca](mailto:info@ordre-epe.ca) | Courriel : [ordre-epe.ca](mailto:ordre-epe.ca)



This publication is also available in English under the title: *Annual Report 2022-2023*

Si vous avez besoin d'un format accessible ou d'une aide à la communication,  
veuillez nous contacter au 1 888 961-8558 / [communications@ordre-epe.ca](mailto:communications@ordre-epe.ca)

© 2023 Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance